

Projet d'établissement des Accueils de Jeunes Enfants ⁽¹⁾



► Auteur.es :

- Gaëlle SCHRAPFF, Coordinatrice Petite Enfance
- Lidy BEZIAU, Chargée de coopération CTSF
- Céline DESHAYES, Directrice Multi-Accueil Pass'âges Vauvettes et Halte-Garderie Pomme d'Api
- Lucie LEFEVRE Directrice Multi-Accueil Les Loupiots et Crèche Familiale Les Loupiots
- Marie-Gwénaëlle OLLIVIER, Educatrice de jeunes enfants

(1) Le règlement de fonctionnement des structures est présenté en annexe



- **Ordonnance n° 2021-811** du 19 mai 2021 des services aux familles.

 - **Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021** relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.
 - **Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021** relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.
 - **Décret n° 2021-1132 du 30 août 2021** relatif aux assistants maternels agréés.
 - **Décret n° 2021-1446 du 4 novembre 2021** relatif aux conditions d'agrément, de suivi et de contrôle des assistants maternels et des assistants familiaux et aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant.
 - **Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021** relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel.
 - **Décret n° 2022-566 du 15 avril 2022** relatif à l'expérimentation de nouvelles coopérations entre autorités compétentes en matière de services aux familles.
 - **Décret no 2022-1772 du 30 décembre 2022** relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles

 - **Arrêté du 16 août 2021** relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel.
 - **Arrêté du 31 août 2021** relatif aux modalités de transmission des disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).
- Arrêté du 31 août 2021** créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- **Arrêté du 23 septembre 2021** portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.
 - **Arrêté du 8 octobre 2021** relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant.
 - **Arrêté du 9 mars 2022** portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité.
 - **Arrêté du 29 juillet 2022** relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Préambule

En 2015, la Ville de Vernouillet a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir dans le cadre du Schéma de Développement de Services aux Familles (SDSF), lui-même reconduit pour 2022-2026. L'année 2021 a marqué le renouvellement du partenariat entre la Ville et la CAF, notamment sur les champs de la branche Famille, avec la signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) jusqu'en 2026.

Des enjeux et des axes de développement sont définis dans la Convention. Le volet de la Petite Enfance sera plus particulièrement orienté sur les enjeux 1 « le parcours de l'enfant de 0 à 17 ans et l'ouverture vers sa vie d'adulte » et 2 « l'accompagnement à la parentalité » (1)

Le présent document constitue le nouveau projet social de la Petite Enfance. Il est composé de 4 parties portant sur le projet social et de développement durable, le projet d'accueil, le projet éducatif et la charte nationale d'accueil du jeune enfant, le règlement de fonctionnement.

(1) (Charte nationale du soutien à la parentalité & des 1000 premiers jours - Ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, modifiée par l'arrêté du 29 juillet 2022 -)

Sommaire

I- <u>Le projet social et de développement durable</u>	page 6
1- <u>Etat des lieux économiques et social</u>	page 6
1-1 Données socio-démographiques.....	page 6
1-2 Données socio-économiques.....	page 8
1-2.1 Niveau de ressources et emploi des familles.....	page 8
1-2.2 Habitat et urbanisme.....	page 9
2- <u>Les Objectifs de la Commune pour l'accueil des jeunes enfants</u>	page 13
2-1 Assurer le maintien de l'offre d'accueil avec les moyens existants.....	page 14
2-2 les partenaires principaux des établissements d'accueil de jeunes enfants.....	page 16
2-2.1 La Caisse d'Allocations Familiales.....	page 16
2-2.2 La Protection Maternelle et Infantile.....	page 16
2-2.3 Autres partenaires du secteur médico-social.....	page 16
2-3 Viser plus spécifiquement des objectifs, des axes et des résultats.....	page 16
2-3.1 Plusieurs actions sont en place.....	page 17
2-3.2 Autres moyens en cours de réflexion.....	page 19
3- <u>Les moyens et actions développés en faveur d'un développement plus durable</u>	page 20
3-1 Développement environnemental.....	page 20
3-2 Equité sociale.....	page 22
3-3 Développement économique durable.....	page 24

II- <u>Le projet d'accueil</u>	page 25
<u>1- Les moyens développés pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans</u>	page 25
1.1. Les prestations d'accueil	page 25
1-1.1 Le multi Accueil Pass'âges Vauvettes	page 26
1-1.2 Le Multi Accueil les Loupiots.....	page 26
1-1.3 La crèche Familiale les Loupiots.....	page 26
1-1.4 La Halte-Garderie Pomme d'Api	page 26
1.2. Les compétences professionnelles à disposition dans chaque structure.....	page 26
1.2.1. Le multi Accueil Pass'âges Vauvettes	page 26
1-2.2 Le Multi Accueil les Loupiots.....	page 27
1-2.3 La crèche Familiale les Loupiots.....	page 27
1-2.4 La Halte-Garderie Pomme d'Api.....	page 28
<u>2- L'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique</u>	page 28
<u>3- Les actions en place pour l'analyse des pratiques professionnelles et la formation des personnels de la petite enfance</u>	page 28
3.1 L'analyse des pratiques.....	page 28
3.2 Les formations et les journées pédagogiques.....	page 29
III- <u>Le projet éducatif</u>	page 29
1- <u>Le bien être</u>	page 29
2- <u>La place des parents</u>	page 30
3- <u>Le respect</u>	page 30
4- <u>Un développement harmonieux</u>	page 31
5- <u>L'autonomie</u>	page 32
IV- <u>Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant</u> . Page	33

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

La France compte en 2018 huit millions de ménages avec au moins un enfant mineur à domicile. Les deux tiers des enfants vivent avec leurs deux parents et 11 % des enfants évoluent dans un foyer dit « recomposé ». Le nombre de familles monoparentales a doublé depuis 1990 pour passer à 24 % soit environ 1,9 million de familles monoparentales avec au moins un enfant mineur.

Entre 2019 et 2021, le nombre de naissances a fluctué dans la Commune de Vernouillet avec une tendance à la baisse :

- 2019 : 154
- 2020 : 183
- 2021 : 147

La moyenne des naissances observée sur 7 ans de 2014 à 2021 est de 209 par an. Les années 2015, 2017 2019 et 2021 enregistrent des baisses, l'année 2019 étant celle qui a vu la baisse la plus importante avec 39 naissances de moins. L'année 2016 avait enregistré un net rebond avec 213 naissances. Cette année-là, un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans a ouvert au sein de l'école Jules Vallès (Centre social de la Tabellionne) pour un effectif de 15 enfants maximum. La baisse du nombre de naissance en 2019 a eu pour conséquence la fermeture de 2 classes de maternelle. Les effectifs sont passés de 545 élèves en maternelle pour la rentrée 2022/2023 à 665 élèves pour la rentrée 2017/2018. En élémentaire en revanche, la progression est conséquente. Pour la rentrée 2017/2018, on enregistrait 1029 élèves et 1059 en 2022/2023, soit une hausse de 3 %.

I- **Projet social et de développement durable** (Insee 2019 au 23/01/2023)

1- **Etat des lieux économiques et social**

La ville de Vernouillet compte près de 12 472 habitants en 2019 selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) publié le 23 janvier 2023. La ville connaît un essor de 425 habitants par rapport à 2013. Les tranches d'âges représentant une forte proportion sont les 0-14 ans (23.7 %) et les 15-29 ans (15.6 %), soit 39.3 % de la population pour les 0-29 ans. Il est aussi à noter un accroissement du taux de la population de plus des 60 ans qui passe de 21.4 % en 2013 à 24.10% en 2019.

1-1 **Données socio-démographiques**

- Sur 10 ans, la population a évolué de 5% soit 678 habitants.

2008	2013	2019
11 794	12 047	12 472

Sur la même période de 2008 à 2019, on observe une nette augmentation de 11% des familles monoparentales avec une surreprésentation des femmes à près de 86%. La proportion de couples sans enfants augmente de près de 5%.

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 166	100,0	3 196	100,0	3 304	100,0
Couples avec enfant(s)	1 600	50,6	1 618	50,6	1 614	48,8
Familles monoparentales	507	16,0	449	14,1	505	15,3
Hommes seuls avec enfant(s)	66	2,1	67	2,1	71	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	441	13,9	382	11,9	434	13,1
Couples sans enfant	1 058	33,4	1 129	35,3	1 186	35,9

- Les 0-14 ans représentent près de 24% de la population de la commune en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	5 963	100,0	6 509	100,0
0 à 14 ans	1 465	24,6	1 491	22,9
15 à 29 ans	957	16,0	988	15,2
30 à 44 ans	1 087	18,2	1 172	18,0
45 à 59 ans	1 154	19,4	1 148	17,6
60 à 74 ans	776	13,0	946	14,5
75 à 89 ans	469	7,9	625	9,6
90 ans ou plus	55	0,9	140	2,1
0 à 19 ans	1 880	31,5	1 892	29,1
20 à 64 ans	3 053	51,2	3 258	50,1
65 ans ou plus	1 030	17,3	1 359	20,9

- Les ménages en 2019

Sur Vernouillet, 65% des ménages sont des couples avec un ou des enfants à charge. Les familles monoparentales représentent 12% des ménages avec familles (contre 23% au national).

En 2019, les personnes seules (11%) et les familles monoparentales représentent 23% de l'ensemble des ménages du territoire communal. Les femmes seules constituent 61% des ménages d'une seule personne.

Quant à l'évolution de la taille des ménages, on observe une augmentation de 2.83% des ménages avec familles entre 2008 et 2019, et une augmentation des ménages d'une personne de 25% sur la même période.

La ville de Vernouillet compte 3 304 familles. En 2019, leur composition est la suivante :

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
 28500 VERNOUILLET

- Les couples avec enfants représentent 48.8 % versus 50,6 % en 2013
- Les familles monoparentales représentent 15,3 %, contre 14,1 % en 2013
- Les familles avec 3 enfants et plus (âgés de moins de 25 ans) représentent 20 % des familles et sont en hausse par rapport à 2013 (17.9 %).

La part des personnes de nationalité étrangère résidant à Vernouillet est de 16.5% quand elle est de 7.7% sur le territoire national.

1-2 Données socio-économiques

Sur 7 128 représentants la population de 15 à 64 ans, 70,4 % sont actifs (55.4 % ont un emploi) et 29,3 % sont sans emploi. En 2013, les actifs représentaient 70,2 % et les personnes sans emploi 29,8 % pour une population de 7 254 personnes). Les cadres et les professions intermédiaires « supérieures » sont sous représentées à 11,1% sur la Commune.

Le nombre de chômeurs est passé de 1 134 en 2013 (soit 22,3 % des actifs) à 1072 en 2019 (21.3 % des actifs). Le taux de chômage des 15-24 ans représente 43,2% en 2019 contre 40,1% en 2013. Il est le taux le plus fort comparé aux autres catégories d'âges. Parmi la population sans emploi, le taux des retraités et préretraités est de 6.5% en 2019, 7,2 % en 2013 et 8,9 en 2008.

Parmi la population active, sur 6 catégories socioprofessionnelles représentées, celles qui sont les plus représentées sont les employés et les ouvriers. Les employés représentent 27 % dont 23.14 % ont un emploi ; ils étaient 34 % de la population active en 2012, et 26.7 % avaient un emploi. Les ouvriers représentent 28 % de la population active, et 23.81 % ont un emploi ; ils étaient 34.1 % de la population active de 2012, dont 25.8 % avaient un emploi.

1-2.1 Niveau de ressources et emploi des familles

En 2020, la médiane du revenu disponible par ménage par unité de consommation est de 19 100 €/an sur la Commune contre 30 620 €/an en Métropole (Source 2021 pour 2018). La part des ménages imposés à Vernouillet est de 47 % en 2019 quand la part des ménages fiscaux en France est de 57,6% et de 57,7% en Eure-et-Loir, soit 10.7% de moins par rapport au département. Le rapport interdécile entre les revenus du 1^{er} et du dernier décile est de 2.8 % contre 3.5% en Métropole ; cela indique une distribution moins inégale des revenus. Dans le même temps, on observe que le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal est de 14.5 % en France contre 21% sur la Commune de Vernouillet soit un taux supérieur de 6.5%.

Distribution des revenus disponibles de l'année 2020

	2020
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 100
Rapport interdécile (sans unité)	2,8
1er décile (en euros)	10 860
9e décile (en euros)	30 840

S'agissant de la part des ménages fiscaux en 2020, on peut observer une baisse de 7% du nombre de ménages fiscaux avec 40% contre 47% en 2019 alors que la médiane du revenu disponible par unité de consommation reste la même (19 100 €).

Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	4 564
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	12 334
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 100
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	40

Ces données sont à croiser avec celles des quartiers prioritaires où nous avons par exemple un taux de pauvreté sur l'un des 2 centres sociaux de la Commune qui enseignent sur le taux de vulnérabilité d'une partie de la population avec 40%, où 86.56% est couverte par au moins une prestation de la CAF dont 87% concernent des foyers avec enfants.

En 2019, le taux d'emploi dans la commune pour les 15 ans ou plus qui résident à Vernouillet est de 26.3%, ce qui explique la forte part d'utilisation de 81.8% par des moyens de transports motorisé sur ce territoire semi-rural. Sur les activités salariées, le temps partiel est un peu plus de 3 fois plus élevé sur les emplois occupés par des femmes alors qu'elles sont 10.24% de moins que les hommes sur ce panel.

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2019

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	1 952	7,0	1 752	22,9
15 à 24 ans	136	10,8	135	32,1
25 à 54 ans	1 546	6,0	1 365	20,5
55 à 64 ans	270	10,7	252	30,8

1-2.2 Habitat et urbanisme

Entre 2008 et 2019, on observe une augmentation de 581 logements dont 62% sont des maisons individuelles avec un habitat à très large majorité de résidences principales pour 93.6%. En 2019, le taux de propriété de la résidence principale est de 55,8% et le taux d'ancienneté (10 ans ou plus) y est de 55.4%.

Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	4 449	100,0	4 659	100,0	5 030	100,0
Résidences principales	4 238	95,3	4 423	94,9	4 707	93,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	31	0,7	43	0,9	41	0,8
Logements vacants	179	4,0	193	4,1	282	5,6
<i>Maisons</i>	<i>2 801</i>	<i>63,0</i>	<i>2 992</i>	<i>64,2</i>	<i>3 121</i>	<i>62,0</i>
<i>Appartements</i>	<i>1 544</i>	<i>34,7</i>	<i>1 654</i>	<i>35,5</i>	<i>1 862</i>	<i>37,0</i>

Date effective du projet : septembre 2023

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Dans le cadre de projets d'urbanisme d'envergure, la Ville a signé le 8 novembre 2019 une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Un important projet de renouvellement urbain du quartier « Bâtes – Tabellionne » est engagé par la Ville de Vernouillet avec la ville de Dreux. Le projet se résume autour de 2 axes majeurs :

D'un côté, le renouvellement urbain avec le chantier de rénovation du quartier de la Tabellionne pour apporter aux habitants une amélioration de leur qualité de vie. Une zone d'aménagement concertée à dominante d'habitat avec une diversité de logements et l'accueil de nouveaux équipements est prévue. De l'autre côté, un développement urbain avec un nouveau quartier d'habitats (400 à 450 logements) est en cours.

Ce diagnostic permet d'identifier les données socio-économiques spécifiques du territoire sur lesquelles s'appuient les actions concrètes qui sont décrites dans ce projet en lien avec l'analyse des besoins d'accueil des enfants de moins 3 ans. Cela est en cohérence avec le **bilan du contrat de Ville** qui a eu lieu d'avril 2022 à janvier 2023 (sur la période de 2018-2020) notamment sur le pilier de la cohésion sociale qui s'articule parfaitement avec la CTSF.

Ce projet s'emploie donc à développer la présentation des actions concrètes au regard des objectifs et des enjeux de la CTSF et des objectifs éducatifs du Projet Educatif Du Territoire (PEDT), basé sur les besoins observés.

Les objectifs de la CTSF sont entre autres de favoriser l'accessibilité à tous, d'accompagner la parentalité, de soutenir le développement de l'enfant. Les enjeux qui découlent de ces objectifs sont de proposer et de développer une offre de service adaptée aux différents temps de l'enfant, de travailler sur les accessibilités, d'accompagner les parents dans leurs rôles d'éducation, de professionnaliser les acteurs.

Ce projet pourra évoluer au fil du temps grâce à l'évaluation des résultats et le développement d'outils (un questionnaire est en cours de réflexion à l'attention de usagers).

Voici la synthèse du constat du territoire et de son diagnostic, de son analyse et des actions proposées. Certaines sont déjà mises en place et seront ensuite développées et d'autres sont des propositions qui découlent de l'analyse.

Constat	Analyse	Propositions
<p>Augmentation des actifs sans emploi = 29,3 % des 15-64 ans</p>	<p>Difficulté des familles à allier recherche de travail et mode de garde</p> <p>Nécessité d'accompagner les parents dans leurs recherches d'emploi</p> <p>Augmentation des demandes d'accueil en places "insertion"</p>	<p>Augmenter les places insertions ciblées au sein des EAJE.</p> <p>Valoriser les offres d'accueil de la halte-garderie pomme d'api</p> <p>Réouverture du RPE en septembre 2023</p>

<p>21% de taux de pauvreté sur la Commune (contre 14.5 % en France)</p>	<p>Augmentation de la fragilité économique des familles</p> <p>Difficultés financières : les familles doivent faire des choix économiques dont les modes de garde fait partie.</p> <p>Tarif moyen des familles fréquentant les structures PE en 2022 : M.A.Pass'ages Vauvettes : 1.02€, M.A.Loupiots : 1.24€ Creche familiale : 1.07€ et HG Pomme d'Api : 0.65€</p>	<p>Développer les places en accueil occasionnel</p> <p>S'adapter à la nouvelle organisation des parents qui travaillent en télétravail</p>
<p>Taux de couverture de 54% qui est le plus faible du département dont :</p> <p>66% assistantes maternelles</p> <p>17% accueils collectifs</p> <p>16% garde à domicile et préscolarisation</p>	<p>Manque de places en structures collectives pour répondre à la demande</p>	<p>Créer un multi accueil de 24 places au sein de la maison des services quartier Tabellionne</p> <p>Valoriser les offres d'accueil de la halte-garderie pomme d'api</p>
<p>Viellissement et isolement des assistantes maternelles</p> <p>Manque de professionnelles diplômées Petite Enfance</p>	<p>Difficultés de recrutement dans le domaine de la Petite Enfance</p> <p>Métier peu attractif en raison de sa pénibilité</p> <p>Isolement des assistantes maternelles indépendantes</p>	<p>Accueillir des stagiaires et des apprentis pour les former aux métiers de la petite enfance</p> <p>Professionaliser les assistantes maternelles par le biais du RPE : analyse des pratiques, intervenants extérieurs, formation</p> <p>Proposer des temps d'éveil collectifs aux assistantes maternelles par le biais du RPE pour développer les pratiques pédagogiques</p> <p>Faciliter le regroupement des assistantes maternelles pour rompre leur isolement</p>
<p>Forte utilisation à 81.8% de transport motorisé versus 26.3% d'actifs résidents communaux</p>	<p>Difficulté géographique du territoire (2 plateaux distincts du centre-ville)</p> <p>Temps de trajet des familles travaillant qui impacte les temps de garde</p>	<p>Créer des offres de garde en contrat régulier sur le plateau Tabellionne (projet de multi accueil de 24 places au sein de la maison des services)</p>

	<p>Faible mobilité des parents sur d'autres structures</p> <p>Difficulté de se déplacer d'un plateau à un autre</p>	<p>Faire évoluer l'amplitude d'ouverture des structures (matin et/ou soir)</p>
<p>Augmentation des familles monoparentales, dont 85% de femmes</p>	<p>Charge mentale des mamans, isolement, difficultés parentales</p>	<p>Temps de rencontre à thèmes : atelier parents-enfants, café des parents, débats.</p> <p>Journée de lutte contre l'épuisement parentale, en lien avec les Centres Sociaux</p>
<p>Nombre plutôt stable de 0-6 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) : 303 enfants en moyenne par an sur le département</p>	<p>Fragilité des parents</p> <p>Forte demande d'accompagnement par les familles</p> <p>Les modes de garde considérés comme lieu ressource</p> <p>Manque de lien entre les intervenants ayant en charge l'enfant porteur de handicap dans sa globalité</p>	<p>Faciliter l'accueil en journée des enfants porteurs de handicap</p> <p>Mieux former les professionnelles pour faciliter l'accueil</p> <p>Rendre plus flexibles les accueils en s'adaptant aux besoins des familles et en s'adaptant au télétravail.</p>
<p>Taux de facturation (nombre d'heures facturées divisé par le nombre d'heures réalisées) demandé par la caf autour des 107%</p>	<p>En 2022 :</p> <p>MAPV : 110,71%</p> <p>MALOU : 115,80%</p> <p>Creche familiale : 111,28%</p> <p>HGPA : 107,68%</p>	<p>Annuler la mensualisation des contrats et passer à une facturation contractuelle (mis en place au 31 décembre 2023)</p> <p>Réduire le nombre de jours de carence : passer de 3 actuellement à 1 seul</p> <p>Mieux répondre aux attentes de la caf</p>
<p>Taux de fréquentation de HGPA très faible ne répondant pas aux attendus du partenaire financier caf</p>	<p>Engagement à 70%</p> <p>Actuellement le taux d'occupation de la halte-garderie est en dessous de 50%</p>	<p>Mettre en avant la halte-garderie en rendant l'établissement plus attractif : réhabilitation du jardin, valorisation de la structure en la rendant plus accueillante, multiplication de la signalisation extérieure (quartier et proximité)</p>

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

		<p>Développer la communication sur l'ensemble des supports de la ville de l'existence de la structure.</p> <p>Développer les partenariats avec le centre social de la tabellionne pour se faire connaître des familles du quartier</p>
<p>16,5 % de nationalité étrangère</p>	<p>Difficulté des familles d'appréhension des dossiers administratifs, difficulté de langage des enfants, des parents</p>	<p>Simplifier les modalités d'inscriptions,</p> <p>Accompagner les familles, Diriger les familles vers les cours d'alpha, et proposer un mode de garde aux parents en cours d'alpha</p>

La mise en œuvre des objectifs sera détaillée dans les différentes parties qui suivent.

2- Les Objectifs de la Commune pour l'accueil des jeunes enfants

Le service petite enfance organise ses missions afin d'adapter ses réponses aux plus près des besoins des familles vernolitaines ainsi qu'à la demande politique et des différents partenaires. Les priorités du service Petite enfance de la ville sont en lien avec les objectifs du PEDT :

Rappel des objectifs du PEDT de la ville de Vernouillet :

- Favoriser la réussite scolaire pour tous
- Favoriser l'accessibilité pour tous à la culture et aux sports et loisirs, réduire les inégalités sociales, accueil de l'enfant en situation de handicap.
- Développer l'esprit citoyen et le « vivre ensemble », l'enfant acteur de sa vie.
- Favoriser une meilleure articulation et une cohérence entre les temps scolaires, périscolaires, de loisirs, et de famille.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant, jusqu'à l'adulte responsable en devenir
- Favoriser l'implication des familles

Ces objectifs s'appuient sur des valeurs telles que :

- La mixité sociale, l'interculturalité : le vivre ensemble
- La solidarité et l'entraide
- La lutte contre l'exclusion

2-1 Assurer le maintien de l'offre d'accueil avec les moyens existants :

La ville de Vernouillet dispose sur son territoire de plusieurs établissements pour accueillir les jeunes enfants :

► **La halte-garderie Pomme d'Api**, située au cœur du quartier de la Tabellionne avec une capacité d'accueil de 12 places en occasionnel, pour des enfants de 10 semaines à moins de 4 ans. Elle a augmenté progressivement les demi-journées d'accueil pour atteindre 8 demi-journées d'ouverture par semaine depuis septembre 2017.

Dans le cadre du NPNRU, il est prévu courant 2025-2026 l'aménagement d'une prochaine Maison des services qui inclut un espace dédié à la petite enfance avec une augmentation de l'offre d'accueil.

► **La maison de la Petite Enfance « Les Loupiots »**, située au centre-ville, qui regroupe 3 services :

1. **La crèche familiale « Les Loupiots »**, comptant 5 assistantes maternelles pour 18 agréments. Cette structure vise à répondre aux demandes suivantes de la population :
 - ← Accueil hebdomadaire à temps partiel supérieur à trois jours ou à temps plein
 - ← Accueil sur des horaires avant 8h et après 18h

Pour cela, la crèche familiale propose :

- ← Un accueil en contrat régulier des enfants plus de 3 jours par semaine au domicile d'une assistante maternelle, formalisé par un contrat d'accueil et un contrat d'engagement
 - ← Un temps d'éveil collectif et régulier, au sein d'une structure Petite Enfance, que l'enfant fréquente une à deux fois par semaine selon son âge. Il y est ou non accompagné de son assistante maternelle.
 - ← Un suivi des assistantes maternelles par l'équipe éducative visant à la professionnalisation de celles-ci : participation aux ateliers d'éveil, visites à domicile, réunions d'échange et d'information, accompagnement, formation, temps d'analyse des pratiques journée pédagogiques (2 par an), documentation, etc.
2. **Le Multi-Accueil « Les Loupiots »** d'une capacité d'accueil de 24 places, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h pour des enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans. Il dispose de 21 places en accueil régulier et de 3 places en accueil occasionnel, 21 places possible en journée complète (repas compris). Le dispositif "place insertion" est possible sur cette structure.
 3. En septembre 2023, il est prévu la réouverture du **Relai Petite Enfance** (anciennement nommé RAM) Cette structure sera un lieu d'information, de rencontre et d'échanges, il s'adressera à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. D'après le référentiel de la CAF, le RPE accompagne :
 - ← Les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :
 - En les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
 - En facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
 - En les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
 - En les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.
 - ← Les assistants maternels :
 - En les informant sur le cadre d'exercice du métier ;

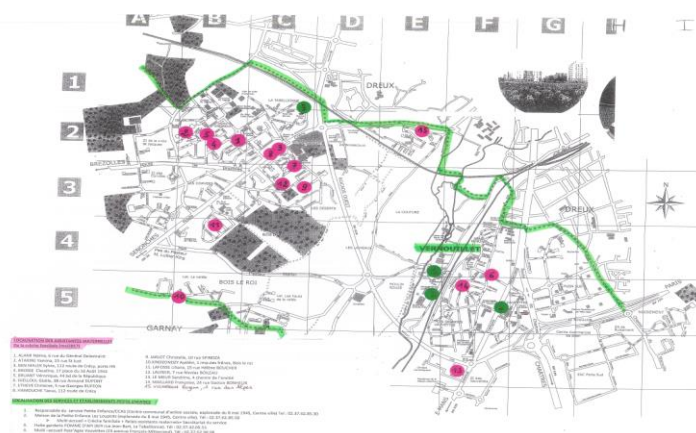
8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

- En les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- En proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- En organisation des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- En facilitant leur départ en formation continue.

► **Le Multi-Accueil « Pass'Agés Vauvettes »** de 18 places pour des enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h. Elle dispose de 15 places en accueil régulier et de 3 places en accueil occasionnel, 15 places possible en journée complète (repas compris). La structure dispose de 2 places ciblées pour le dispositif "insertion et mode de garde"

► **Les temps d'éveil au sein du centre social "la passerelle"** proposent une animation collective entre enfant et parent le mardi et jeudi. Elle se déroule dans une salle aménagée pour les 0-6 ans. Ce lieu est ouvert deux matinées par semaine (mardi et jeudi) uniquement sur les périodes scolaires : sous forme d'atelier (de 10h30 à 11h30) avec inscription obligatoire ainsi que le mercredi matin en libre accès de 9h30 à 11h30. La participation aux ateliers n'est pas obligatoire, les enfants peuvent jouer librement avec les jouets mis à leur disposition. À la suite de l'atelier, les parents et enfants peuvent jouer librement.

Ces différentes structures sont réparties sur le territoire communal : le Multi-Accueil « Pass'Agés Vauvettes » est implanté aux Vauvettes (quartier Politique de la Ville), un des deux plateaux de la ville de Vernouillet, et Pomme d'Api est implantée à la Tabellionne (quartier Politique de la Ville), sur le second plateau.



Sont ciblées les familles ayant des enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans, quel que soit leur lieu d'habitation sur la commune. Les familles résidant dans des communes environnantes peuvent également être accueillies, sous certaines conditions, mais la priorité est toujours donnée aux habitants de la commune.

► D'autres modes de garde privés se trouvent au sein de la commune :

- La **micro crèche Doudou et Tétine** située 89 Route de Crécy. Elle accueille 10 enfants âgés de 6 semaines à 6 ans de 7h00 à 19h00 et il est possible de prévoir des horaires plus élargis en fonction des demandes des parents.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

- La micro crèche **Les p'tits Babadins** située au 2A rue Maurice Papillon. Elle ouvrira ses portes en JANVIER 2024 et accueillera 12 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

2-2 les partenaires principaux des établissements d'accueil de jeunes enfants :

2-2.1 La Caisse d'Allocations Familiales :

La Caf d'Eure et loir est le premier financeur des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), grâce aux aides à l'investissement pour la construction et la rénovation des équipements, et aux aides au fonctionnement pour réduire les coûts supportés par les gestionnaires et permettre aux familles de recourir aux services d'accueil collectif à moindre coût. En effet, pour accompagner au fonctionnement des structures, la Caf a mis en place :

- La prestation de service unique (PSU) liée à l'activité de la structure
- Le bonus inclusion handicap lié à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Le bonus mixité sociale lié au public accueilli
- Le bonus territoire pour encourager le développement de places d'accueil

2-2.2 La Protection Maternelle et Infantile :

La Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) est un service du Conseil Départemental compétent en matière de santé des jeunes enfants depuis 1945. Placée sous l'autorité du Président du conseil, la PMI est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle exerce un rôle de prévention dans le domaine de la santé, du développement et de l'éducation auprès des familles et des enfants.

Il s'agit également de l'autorité de tutelle qui délivre l'autorisation officielle d'exercer l'activité d'accueil du jeune enfant en établissement d'accueil de jeunes enfants. Elle a un rôle de contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans, des nourrices agréées et des assistantes maternelles.

La PMI propose des consultations 1 fois par semaine dans les locaux de 2 structures petite enfance de la ville :

- Les lundis matin au Multi-Accueil Pass'Agés Vauvettes
- Les mardis en journée à la halte-garderie Pomme d'api

2-2.3 Autres partenaires du secteur médico-social :

Les pédiatres, les médecins, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP), Handicap Ressources sont des partenaires réguliers concernant par la prise en charge de certains enfants. Des réunions de synthèse, des Protocoles d'Accueil Individuel, et des présences de ces professionnels spécialisés sont régulièrement mis en place pour faciliter l'accueil des familles et adaptés la prise en charge.

2-3 Viser plus spécifiquement des objectifs, des axes et des résultats

- ❖ **Proposer et développer une offre de service adaptée aux différents temps de l'enfant :**
 - Axes : Harmoniser les modes d'inscriptions, Développer un mode de paiement pratique pour les usagers

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

- Résultats visés : Disposer d'un espace unique d'inscription, faciliter le mode de facturation lisible (1 facture mensuelle regroupant toutes les activités)

❖ **Travailler sur les accessibilités :**

- Axes : développer l'accessibilité à tous, respecter la législation en vigueur
- Résultats visés : Répondre aux attentes des administrés et à la législation

❖ **Poursuivre la professionnalisation des acteurs :**

- Axes : développer la professionnalisation des agents,
- Résultat visé : qualités des services aux administrés

2-3.1 Plusieurs actions sont en place :

► **Pour garantir des places de garde pour les enfants des vernolitaïns en insertion ou en phase de retour à l'emploi :**

Ce dispositif existe depuis 2018 sur la commune sous l'appellation « insertion et mode de garde ». Il facilite l'accès aux modes de garde pour les parents en recherche d'emploi ou en formation au sein de 3 structures de la ville. Ce partenariat mobilise le service insertion, pôle Emploi, le service petite enfance et le parent qui s'engage. L'accueil est défini sur 4 jours semaines soit du lundi au jeudi soit du mardi au vendredi de 8h45 à 16h45 pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois. C'est un partenariat et un engagement entre la structure d'accueil, le service insertion, pôle emploi et le parent bénéficiant de cet accompagnement.

► **Pour harmoniser les modes d'inscriptions, Développer un mode de paiement pratique pour les usagers :**

Le service petite enfance a unifié le dossier de demande d'accueil et facilité son accès en le mettant à disposition pour les familles sur le site internet de la ville. Le changement de logiciel de gestion des structures, prévu en janvier 2024, va permettre au service petite enfance d'intégrer la facturation unique de la ville.

► **Pour afficher des pédagogies innovantes en direction de la musique et l'éveil :**

- ❖ **Séances d'éveil musical :** 1 fois /mois pour les 4 structures autour des temps d'éveil sont animés par un professeur de l'école de musique.
- ❖ **Séances de lecture** réalisées par l'agent de la bibliothèque à raison d'une séance par trimestre.
- ❖ **Séances de baby gym** organisées par le service des sports de la commune 1 fois par semaine pour chacune des structures.
- ❖ Nombreux projets en lien avec des **pédagogies innovantes** ont vu le jour progressivement comme :
 - « **Le massage des tous petits** » et « **la parole aux petites mains** » (la parole accompagnée de geste) mis en place quotidiennement
 - « **La journée sans jouet** » qui se déroule 1 fois par semaine
 - « **Le jardin partagé** » au Multi-Accueil Pass'Agés Vauvettes en commun avec le CCAS et le centre social « la passerelle ». Le même projet est prévu pour le multi accueil les loupiots.
- ❖ **Projet « snoezelen »** (pratique visant à éveiller la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante) amorcé pour la halte-garderie Pomme

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

d'api. Une formation est en cours d'étude pour toutes les professionnelles du service.

- ❖ **Semaine du gout** en coopération avec la cuisine centrale.
- ❖ **Sorties régulières** aux alentours et **spectacles organisés** tout au long de l'année.

► **Pour favoriser l'entrée en petite section maternelle dans de bonnes conditions avec un accueil relais pour les moins de trois ans (halte-garderie, crèche)**

❖ **Dispositif accueil des enfants de moins de 3 ans :**

Il s'agit d'un dispositif spécifique porté par l'Education Nationale en partenariat transversal avec le Pôle Education Famille. Il s'adresse aux enfants de moins de trois ans scolarisés dans un établissement situé en Zone d'Éducation Prioritaire.

Les objectifs sont de :

- Favoriser la socialisation de ces enfants
- Favoriser l'acquisition du langage
- Sensibiliser Les enfants aux règles de vie de l'école.

La classe se situe au sein de l'école **JULES VALLES**, Rue Gérard Philippe, à Vernouillet.

Les modalités d'accueil tiennent compte du rythme lié au très jeune âge :

- Les jeunes enfants seront accueillis de 8h45 à 11h30
- La classe est composée par un groupe restreint de 15 à 16 enfants maximum.
- Les parents sont partenaires du dispositif pour établir une relation de confiance entre eux et l'enseignant
- Les parents s'engagent à confier régulièrement l'enfant à l'enseignant selon le planning établi dès son entrée dans le dispositif
- Les parents s'engagent à participer aux différents « ateliers partagés des parents/enfants » (1 fois par mois de 8h45 à 10h30) et aux « cafés des parents » (4 vendredis dans l'année de 14h30 à 16h30)
- Ils bénéficieront d'une adaptation progressive en présence du parent afin d'assurer une séparation progressive
- Les adaptations seront effectuées de manière échelonnée
- Le projet éducatif du dispositif prend en compte les spécificités de l'accueil du jeune enfant
- La propreté de l'enfant n'est pas nécessaire pour pouvoir l'inscrire
- La salle classe et l'aménagement de l'espace sont adaptés pour l'accueil du jeune enfant
- Les jeunes enfants ne pourront pas fréquenter l'accueil du matin et du soir
- L'accès à la cantine n'est pas autorisé car ces services ne sont pas équipés pour accueillir le tout jeune enfant

❖ Les **périodes d'immersion** dans les écoles maternelles :

Les enfants passent 2h au sein d'une classe de petite section au sein de leur future école, accompagnés par les professionnelles de la Petite Enfance pour se familiariser avec l'environnement afin de faciliter la future rentrée scolaire.

❖ Les **temps de passerelle** :

L'idée est de proposer aux familles des temps de passerelle aux enfants fréquentant les structures petite enfance de la ville vers le mille club, qui propose un Accueil Collectif de Mineurs du mercredi.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNUILLET

- ❖ Les **Cafés d'accueil** pour les parents des structures.

Avec la crise sanitaire, les familles ont perdu l'habitude de s'approprier nos lieux de vie et d'installer un temps ritualisé d'échanges. Ces cafés d'accueil sont des moments conviviaux entre parents et équipe permettant de mieux nous connaître et d'instaurer un lien de confiance et ainsi faciliter l'accompagnement à la parentalité, en collaboration avec le référent du Projet Réussite Educative.

► **Pour élaborer un plan de développement des compétences pour les professionnels (se former tout au long de sa carrière).**

- ❖ **3 journées pédagogiques** pour les structures par année sont organisées
- ❖ Temps **d'analyses des pratiques** par structure qui s'adressent aux membres des équipes des établissements chargés de l'encadrement des enfants dans les conditions suivantes :
 - Chaque professionnel bénéficie de 2 heures tous les 2 mois
 - Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants
 - Une psychologue anime ces séances. Elle n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec les professionnelles. Elle est un intervenant extérieur
 - Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- ❖ Possibilité de suivre des **formations** en interne ou par le biais du CNFPT avec un large panel de propositions

2-3.2 Autres moyens en cours de réflexion :

► **Pour concevoir un point info famille (coéducation parents & enfants) :**

La réouverture du Relai Petite Enfance (RPE) est prévue en septembre 2023 après accord des partenaires. Il permettra d'informer et d'accompagner les familles ainsi que les assistantes maternelles indépendantes.

► **Pour légitimer l'accueil d'urgence des enfants.**

Une réflexion est en cours pour sa mise en place afin de mieux répondre à ces demandes ponctuelles. Cet accueil est déjà prévu au sein de la halte-garderie Pomme d'api et vont être facilité au sein des 2 multi-accueil afin de mieux répondre aux besoins des familles qui en formule la demande.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNUILLET

3- Les moyens et actions développés en faveur d'un développement plus durable



Dans le cadre du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, le projet de développement durable devient une partie intégrante du projet d'établissement des structures Petite Enfance. Il est amené à évoluer au fil des ans.

Les projets de développement durable visent à élargir sur un territoire les activités économiques et sociales innovantes et créatives, préservant l'environnement.

Au sein des établissements d'accueil de la petite enfance (EAJE), la question du développement durable est de plus en plus présente, et constitue de façon plus large un réel enjeu sociétal, citoyen, social et économique. Ce défi est lié à la transmission des valeurs de développement durable à la génération future.

Notre projet tourne autour de 3 axes principaux : le développement environnemental, l'équité sociale et le développement économique durable. Il fait partie intégrante des projets transversaux de la collectivité.

3-1 Développement environnemental

- Des fournisseurs choisis pour leur sensibilité au respect de l'environnement, sont vigilants à leur impact et possédant différents « éco label ». Ils concernent notamment pour l'achat de petit équipement, des produits d'hygiène, les couches, le mobilier et matériel pédagogique



- Des produits d'entretien « éco label » sont utilisés sur l'ensemble de la collectivité dont les crèches comme : la lessive sans phosphate, le désinfectant « biodégradable, sans ammonium, ni chlore ou les essuies main « éco naturel » exemple vinaigre blanc



Date effective du projet : septembre 2023

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

- Des fontaines à eau permettent aux enfants d'être autonomes pour se servir de l'eau et de ne pas utiliser d'eau en bouteilles.
- Des fiches qualités de suivis hebdomadaires permettent d'évaluer la qualité des repas et la quantité de gaspillage, entraînant si besoin un ajustement concernant les commandes et les grammages pour lutter contre le gâchis alimentaire.

La Cuisine Centrale a pour objectif de promouvoir les circuits courts par la sélection des produits prioritairement d'origine Française certifiée, en circuits régionaux, d'Europe. Choix de fournisseurs de proximité pouvant livrer sur place des produits Bio, brut ou transformés, suivant les propositions, avec un tarif adapté, afin de respecter le prix moyen alimentaire fixé, malgré l'inflation actuelle. Des bacs gastro en Inox utilisés pour la livraison des repas et les gouters des structures par la Cuisine Centrale.

▪ Quelques données chiffrées :

95% Viande française régionale « volaille certifiée, viande bovine en type raciale viande ». 100% dos de poisson surgelé en Ecolabel pêche durable.

3% poisson en frais.

100% de poisson pané en frais produit côtes Normandes.

40% légumes frais, 60% surgelés

100% Produits végétariens transformés France et Europe.

100% Œufs frais coque fermier,

100% Lait, beurre, ovoproduits, produits laitiers Français. Crème UHT de France ou d'Europe suivant disponibilité d'achat.

100% des Pâtes sèches en Français.

Les Fruits provenance France, Europe et Etranger. Poire & Pomme en Local suivant disponibilité.

3% de produits Bio brut ou transformés.

- Des éveils à la nature et à l'environnement par l'organisation régulière de sorties à proximité, à pied ou en minibus mais aussi quotidiennement grâce aux « jardins » aménagés et adaptés aux tout-petits au sein de chaque établissement.
- Des jardins partagés sont ou seront mis à disposition des jeunes enfants dans les espaces extérieurs des structures petite enfance en partenariat avec d'autres services de la ville : service technique, service gérontologie, service social.
- Du Tri sélectif et la réduction des déchets par le recyclage sont organisés sur l'ensemble



de la collectivité. Des activités et des temps de jeu libre avec du matériel de récupération (bouteille de crème fraîche, barquette de beurre, bouchons de bouteilles, etc.) sont proposées toutes les semaines sur les 4 structures de la ville pour sensibiliser les jeunes enfants et les parents en offrant une seconde vie à ces matériaux.

- L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique est possible sur l'ensemble des établissements de la collectivité. L'accès pour les personnes à mobilité réduite est adapté.

ACCES AUX PERSONNES
A MOBILITE REDUITE



- Le Référent Santé et Accueil Inclusif par ses missions facilite aussi l'équité sociale en :

RSAI



- **Organisant** les soins et l'administration des médicaments en crèche
 - **Facilitant l'accueil et l'intégration** d'enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique,
 - **Identifiant** des troubles de développement du Jeune Enfant,
 - **Organisant** des actions de promotion de la santé
 - **Formant les équipes** aux bonnes pratiques de soins
 - **Repérant les enfants en situation de danger** ou « en risque de l'être »
- La communication gestuelle pour et par les jeunes enfants est pratiquée par toutes les professionnelles qui ont été formées par la ville. La pratique est quotidienne.



- Le dispositif « Places insertions et mode de garde » existent depuis 2018. Les places d'accueil dédiées aux parents en recherche active d'emploi ou en formation sont proposées au sein des structures disposant des accueils en contrat réguliers. Ce dispositif est un partenariat entre le service insertion, pôle Emploi, le service petite enfance et le parent qui s'engage.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

- Le Relai Petite Enfance (RPE), anciennement RAM, devrait réouvrir ses portes au sein de la maison de la petite enfance en septembre 2023 pour mieux informer, accueillir et accompagner les familles et les assistantes maternelles indépendantes.

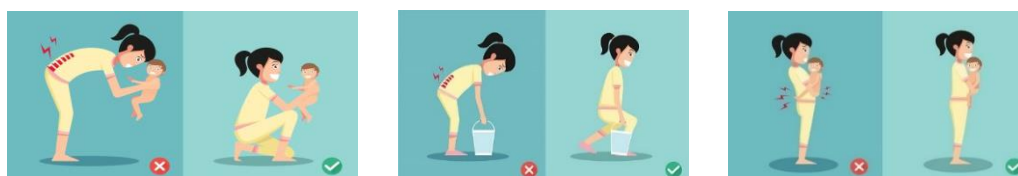


- Le soutien à la parentalité par le biais de différentes actions interservices :

- Le Dispositif d'accueil des enfants de -3 ans au sein de l'école Jules Vallès en partenariat avec l'éducation Nationale



- Passerelle entre lieu d'accueil et le mille club, temps de découverte du centre de loisirs
 - Le RPE, les places « insertion et modes de garde » (déjà évoqués précédemment),
 - Les Cafés d'accueil, au sein des différentes structures qui ont lieu régulièrement pour prendre le temps d'échanger au sujet de l'enfant en général, pour tisser le lien de confiance et un dialogue entre les professionnels et les parents en présence du référent du projet de réussite éducative.
- L'amélioration des conditions de travail des professionnelles avec l'achat de mobiliers ergonomiques : tabourets à roulettes à hauteur d'enfant, mobiliers faciles à manipuler, fauteuils adaptés pour donner les biberons, formation Prévention des risques liés à l'activité physique geste et postures au sein de chaque établissement



3-3 Développement économique durable

Date effective du projet : septembre 2023

- La dématérialisation de nos procédures en mettant en place des moyens adaptés aux plus près des besoins des usagers du service Petite Enfance de la ville en mettant à disposition des outils modernes pour dématérialiser les heures d'arrivée et de sortie des enfants notamment via des écrans tactiles.
Intégrer le service Petite Enfance à la facturation unique de la collectivité.
- La réduction de nos consommations énergétiques :
 - Amélioration contre la perte énergétique des bâtiments : l'ensemble de nos réseaux chauffage est calorifugé appartenant à la ville (Le **calorifugeage** est un procédé qui consiste à isoler les canalisations d'eau chaude ou installations de chauffage, comme un réservoir, une tuyauterie ou une citerne, afin d'éviter les déperditions de chaleur, et finalement, réduire la consommation d'énergie).

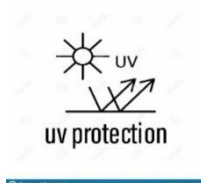


- Eclairage LED projet en cours sur l'ensemble des bâtiments



- Régulation des températures internes des bâtiments pour une meilleure efficacité thermique de nos installations

- Les fenêtres des structures petite enfance sont couvertes par des films occultants les UV et la visibilité de l'extérieur



Avant d'introduire le projet d'accueil, voici le taux de scolarisation selon l'âge de 2008 à 2019 :

Il est intéressant de noter que sur la tranche de 2-5 ans, le taux de scolarisation des garçons est de 79.3% et de 70,5% pour les filles.

Il est ensuite assez stable sur les tranches supérieures. En revanche, l'écart se creuse sur la tranche 18-24 ans avec à l'inverse un taux de 48.2% pour les femmes et de 37.6% pour les hommes.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET



Parallèlement, on peut observer sur les données Insee parues le 23/01/23 que la part de personnes n'ayant aucun diplôme sur la Commune tend à diminuer entre 2008 (41.7%) et 2019 (34.8%).

Le projet d'accueil prend en compte l'environnement dans lequel évolue les structures de la commune de Vernouillet (les quartiers avec leurs spécificités sociales et culturelles) et naturellement les usagers. Il décrit

- Les moyens développés pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans
- Les compétences professionnelles à disposition dans chaque structure
- L'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique
- Les actions en place pour l'analyse des pratiques professionnelles et la formation des personnels de la petite enfance

II- Projet d'accueil

1- Les moyens développés pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans

1.1 Les prestations d'accueil

L'ensemble des modes d'accueil de la ville, pour les enfants de moins de quatre ans, est assurée par deux directions :

- Une Educatrice de Jeunes Enfants (E.J.E), directrice du multi accueil « Pass'Âges Vauvettes » et de la halte-garderie « Pomme d'Api »
- Une éducatrice de jeunes enfants, directrice du multi accueil et de la crèche familiale « Les loupiots »

Il existe 2 types d'accueils : les accueils réguliers et les accueils occasionnels.

Tous les dossiers de pré-inscription sont reçus au secrétariat de la petite enfance. En fonction du type de demande :

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Pour les places en régulier, soit elles sont traitées lors de la Commission d'Attribution des Places d'Accueils (CAPA), qui se réunit une fois par an, soit au fur et à mesure selon la disponibilité.

Pour les places en occasionnels, elles sont traitées par les directrices par ordre d'arrivée du dossier.

Les établissements petite enfance sont des modes d'accueils collectifs et familiaux répondant à plusieurs objectifs :

- Satisfaire les besoins de mode de garde des familles et ainsi les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Aider l'enfant à se séparer de sa famille, et réciproquement, pour un moment, en associant les parents.
- Permettre l'intégration de règles élémentaires de vie sociale.
- Créer un lieu de vie sécurisant, afin que l'enfant puisse mener une expérience de vie collective propre à favoriser son épanouissement et son développement.

1-1.1 Le multi Accueil Pass'Agés Vauvettes

Le multi -accueil situé au 23 avenue François Mitterrand, propose 18 places : 15 places en accueil régulier dont 2 places insertions (réservé aux parents ayant intégrés le dispositif de la ville) et 3 places en accueil occasionnel.

Ces 15 places sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 18h soit en journée complète soit en demi-journées.

Les accueils à temps partiel et la possibilité d'un dépassement d'effectif permettent au Multi-Accueil d'assurer un accueil d'urgence justifiée, d'une durée limitée (hospitalisation d'un parent, absence d'une assistante maternelle...).

1-1.2 Le Multi Accueil les Loupiots

Le multi -accueil est situé Esplanade du 8 mai 1945, propose 24 places : 21 places en accueil régulier avec possibilité de places d'insertion et 3 places en accueil occasionnel.

Ces 21 places sont ouvertes du lundi au vendredi, de 8h à 18h soit en journée complète soit en demi-journée.

Les accueils à temps partiel et la possibilité d'un dépassement d'effectif permettent au Multi-Accueil d'assurer un accueil d'urgence justifiée, d'une durée limitée (hospitalisation d'un parent, absence d'une assistante maternelle...).

1-1.3 La crèche familiale les Loupiots

La crèche familiale qui encadre l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles, est située Esplanade du 8 mai 1945 et propose 18 places en accueil régulier, avec possibilité de places d'insertion.

Ces 18 places sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h à 19h.

1-1.4 La Halte-Garderie Pomme d'Api

La halte-garderie Pomme d'Api est située au 9 rue Jean Bart, et propose 12 places en accueil occasionnel

Elles sont ouvertes lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h45.

1.2. Les compétences professionnelles à disposition dans chaque structure

1-2.1 Le multi Accueil Pass'Agés Vauvettes

Date effective du projet : septembre 2023

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
 28500 VERNOUILLET

L'équipe du Multi-Accueil Pass'Agés Vauvettes est constituée de 2 E.J.E dont la directrice, de 2 auxiliaires de puériculture, de 2 CAP petite enfance et de 2 agents polyvalents.

Nom, prénom	Diplôme
DESHAYES Céline	Éducatrice de jeunes enfants, Directrice
OLLIVIER Marie-Gwenaëlle	Éducatrice de jeunes enfants
PECQUET Cécile	Auxiliaire de puériculture
MOORS Floriane	Auxiliaire de puériculture
KOFFI Mariam	CAP Petite enfance
MARTIN Brigitte	CAP Petite enfance
VERHEECKE Barbara	Agent polyvalent
PRIME Catherine	Agent polyvalent

1-2.2 Le multi Accueil les Loupiots

L'équipe du Multi-Accueil les Loupiots est constituée de 2 E.J.E dont la directrice, 3 auxiliaires de puériculture, 3 agents CAP petite enfance et de 2 agents polyvalents.

Nom, prénom	Diplôme
LEFEVRE Lucie	Éducatrice de jeunes enfants, Directrice
OLLIVIER Marie-Gwenaëlle	Éducatrice de jeunes enfants
DELEU Priscilla	Auxiliaire de puériculture
FONTAINE Cécile	Auxiliaire de puériculture
BACH Méliissa	Auxiliaire de puériculture
ZEGLI Nawal	CAP Petite enfance
DJELLOUL Gisèle	Sans diplôme
GABLIN Leslie	CAP petite enfance
JULIEN Séverine	Sans diplôme
PASINI Catherine	Sans diplôme

1-2.3 La crèche familiale les Loupiots

L'équipe de la crèche familiale est composée d'une directrice E.J.E, de 5 assistantes maternelles et d'1 auxiliaire de puériculture.

Nom, prénom	Qualification
LEFEVRE Lucie	Éducatrice de jeunes enfants, Directrice
DEBORDEAUX Brigitte	Auxiliaire de puériculture
BELBACHIR Sohir	Assistante maternelle
ETHEVE Christine	Assistante maternelle
KINDZONDZY Sylvie	Assistante maternelle
LE MEUR Sandrine	Assistante maternelle
RENE Florine	Assistante maternelle

L'équipe de la Halte-Garderie Pomme d'Api est composée d'une directrice E.J.E et de 2 auxiliaires de puériculture.

Nom, prénom	Diplôme
DESHAYES Céline	Éducatrice de jeunes enfants, Directrice
LOUK Johanna	Auxiliaire de puériculture
BUJAK Géraldine	Auxiliaire de puériculture
GUENFOUD Karim	Sans diplôme

2- L'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique

Le texte législatif de référence (décret N°2000-762 du 1er août 2000) signifie que les services d'accueil doivent concourir à l'intégration sociale des enfants porteurs d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique. Cela est confirmé dans le décret N°2007-230 du 20 février 2007.

L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique (type allergie, asthme, etc.) est possible au sein des structures.

Toutefois, cet accueil nécessitera l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé (PAI), réalisé en collaboration entre le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI), l'équipe, les parents, le médecin de famille et les éventuels partenaires institutionnels.

Ce PAI précisera les mesures particulières liées à l'accueil de l'enfant, et également les objectifs de cet accueil, les moyens mobilisés et les modalités d'évaluation de l'accueil.

La prise en charge de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité, et validée par un certificat médical.

Lorsque l'enfant est orienté par un service médical, psychologique ou médico-social, tel qu'un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), il est important sa prise en charge au sein de la structure soit intégrée au dispositif global de prise en charge. Un partenariat est donc indispensable entre les différents professionnels intervenant autour de l'enfant et de sa famille.

L'équipe accueillante devra être soutenue avant et lors de cet accueil : notamment par l'apport et l'accompagnement des professionnels des services ou institutions partenaires et le RSAI.

3- Les actions en place pour l'analyse des pratiques professionnelles et la formation des personnels de la petite enfance

3.1 L'analyse des pratiques

L'analyse des pratiques aide à donner du sens au travail quotidien. C'est un outil de régulation et de prévention mais ne remplace ni les réunions d'équipe ni les journées pédagogiques. Ces réunions permettent de donner un temps à la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ces tâches quotidiennes.

Pour les professionnelles auprès des enfants, les objectifs de ces analyses de la pratique sont de

Date effective du projet : septembre 2023

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

- Prendre du recul,
- Développer une culture commune,
- Impulser une attitude réflexive pour une qualité de vie au travail du professionnel et un accueil adapté des familles sollicitant les structures petite enfance.

Ces différents temps de parole se déroulent sans la présence des directrices d'établissement pour permettre à chacune de se sentir libre de s'exprimer.

La psychologue clinicienne intervient 5 séances de 2h, pour chaque structure de la ville.

3.2 Les formations et les journées pédagogiques

Les professionnels ont la possibilité de faire des demandes de formation sur le site du CNFPT. Trois temps de formations complémentaires sont organisés au sein du service sous la forme de journées pédagogiques pour développer et approfondir les connaissances et les pratiques professionnelles.

III. Projet éducatif

Le projet éducatif territorial (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Au sein de la ville, le PEDT donne le cadre comme énuméré dans le paragraphe I. 2- page 13/34

Les établissements petite enfance sont donc des lieux d'accueil, veillant à la sécurité, au bien-être et au bon développement de l'enfant âgé de 10 semaines à 4 ans.

L'équipe de professionnels partage des valeurs et des objectifs communs pour veiller à l'épanouissement global de chaque enfant. Au sein de la collectivité, les structures petites enfance ont fait le choix d'harmoniser leurs pratiques, pour que l'accueil soit identique et sécurisant pour l'enfant et sa famille.

1- Le bien être

Le bien être est un sentiment de sérénité et de sécurité affective et physique. Cela passe par la réponse aux besoins de l'enfant dans le respect de son individualité au sein d'un groupe.

Le bien-être physique passe par les soins quotidiens apportés aux enfants : les repas, les changes, les temps de repos etc... tout cela en respectant le rythme de chacun.

L'enfant a besoin de stabilité pour se sentir en sécurité. Au sein de nos structures, leurs journées sont rythmées par des rituels. Ces repères sont nécessaires pour assurer ce besoin.

Exemple : « le temps du bonjour » : quand les enfants sont tous arrivés le matin, ils se rassemblent afin de se dire bonjour en chantant.

Le bien être affectif est lié aux relations avec les autres, que ce soit avec les professionnels et les enfants, mais également avec ses propres émotions. Cela passe par la confiance en soi et en les autres, par le sentiment de se sentir exister et accepter. Chaque enfant est unique et nous nous efforçons d'être dans une écoute sécurisante pour chacun d'entre eux. L'espace est pensé pour favoriser le sentiment de sécurité de l'enfant : l'adulte observe les enfants évoluer dans les différents espaces et les modules **en conséquent**.

Le personnel verbalise toute action et explique à l'enfant ce qui va se passer.

Nous proposons de nombreuses activités d'éveil aux enfants : adaptées aux saisons, surtout aux capacités et aux désirs de l'enfant.

Les différentes activités sont totalement libres et si l'enfant ne veut pas y prendre part, jamais nous ne l'obligerons.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

A chacune de ces étapes, l'adulte est dans une position bienveillante :

- A l'écoute
- Rassurante
- Accompagnante
- Soutenante
- Encourageante
- Sécurisante

Nous sommes là pour accueillir TOUTES les émotions de chacun.

Le bien être d'un enfant est également lié au bien-être de ses parents. Nous parlons souvent de l'accueil de l'enfant et de sa famille. C'est en ce sens que la relation entre les professionnels et les familles est tout aussi importante.

2- La place des parents

Le premier temps de rencontre des familles avec les professionnels est la familiarisation. Elle permet à l'enfant et à sa famille de découvrir son nouveau lieu de vie. Cela permet également de créer un lien et un climat de confiance entre l'équipe, l'enfant et ses parents.

Cette semaine passée ensemble permet de faire connaissance. C'est l'occasion de découvrir les attentes des parents, l'environnement familial et les habitudes de l'enfant.

Au quotidien, les temps de transmissions sont des moments d'échanges entre les parents et les professionnels. Elles permettent de faire le relai entre la maison et la structure, pour assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant. Elles ont lieu à l'arrivée ET au départ de l'enfant.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et tout nouvel apprentissage est d'abord introduit à la maison avant (la cuillère, l'alimentation en morceaux, le pot...)

Tout au long de l'année, d'autres temps sont organisés pour faciliter ces échanges.

Exemple : temps festifs, café des parents ou tout autre rencontre quotidienne.

Toute l'équipe est disponible pour écouter et répondre aux questionnements des familles dans le respect mutuel.

3- Le respect

Le respect se doit d'être réciproque. Celui-ci passe par l'écoute des besoins, des émotions, des valeurs et de l'individualité de chaque personne.

C'est une valeur indispensable et majeure pour vivre ensemble et aller à la rencontre de l'autre.

Il nous tient à cœur d'être dans le respect de soi, des enfants, des adultes (collègues et parents), des règles, des différences et de ce que vit l'autre.

Toutefois l'adulte est toujours disponible pour l'enfant. Il lui est particulièrement attentif. C'est cette attention constante et bienveillante qui fait que l'enfant pourra se construire et évoluer de façon autonome, en développant sa personnalité propre tout en établissant des relations avec les autres enfants et avec les adultes.

La confidentialité est également de mise lors de nos échanges.

Nous nous engageons à un accompagnement individuel de chaque famille et de chaque enfant, sans jugement. Nous prenons en considération, l'intégrité de l'enfant notamment en accueillant ses émotions, en respectant son rythme et également ses refus (de participer, parler, manger, dormir etc..) tout en mettant des mots.

8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Le respect, est pour nous, la base indispensable pour créer une relation de confiance, afin de permettre à l'enfant d'évoluer sereinement et de faciliter ses expérimentations.

4- Un développement harmonieux

Le développement de l'enfant est un processus global et intégré. C'est par l'expérimentation que l'enfant développe toutes les dimensions affectives, physiques et motrices, sociales et morales, cognitives et langagières qui sont toutes liées les unes aux autres. L'adulte agit sur l'aménagement de l'environnement en différents espaces et lors des activités proposées.

Le jeu est un moyen pour l'enfant de développer sa personnalité et sa créativité tout en lui apportant un cadre sécurisant. L'adulte est présent pour accompagner l'enfant tout en le laissant faire. L'équipe propose des activités variées et stimulantes qui permettent à l'enfant son épanouissement physique, affectif et intellectuel. Les activités sont pensées en fonction des désirs de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de plaisir pour l'enfant.

Jouer, c'est apprendre en s'amusant. La meilleure façon de favoriser l'apprentissage de l'enfant, c'est de lui proposer sans imposer. L'enfant a également besoin de rêvasser, observer et jouer seul.

Les activités sont proposées en fonction de :

- L'âge et les capacités de l'enfant
- Différents supports d'expression
- L'expérimentation
- Le choix de l'enfant d'y participer ou non

Celles-ci sont regroupées en fonction des capacités qu'elles mobilisent chez l'enfant :

- Activités motrices
- Activités sensorielles
- Activités de réflexion et d'observation
- Activités d'interaction et de socialisation

Lors de ces temps d'activité les enfants sont repartis en petits groupes et occupent différents espaces :

- Les dortoirs
- L'espace repas
- Le coin calme
- L'espace lecture
- Les coins d'imitations (dINETTE, poupées, voitures etc....)
- Les espaces moteurs (structure, salle de motricité etc...)
- Le jardin

Un aménagement des locaux et de l'extérieur est adapté aux besoins et à la sécurité des enfants (anti-pince doigts, meubles à hauteur d'enfants...). L'aménagement permet aussi à l'enfant d'évoluer librement et de faire des choix d'activités autonomes sans toujours dépendre de l'adulte.

Une fois de plus, chaque enfant a son propre rythme et sa propre évolution dans le développement. Certains apprentissages sont plus discrets que d'autres mais ils ont tout autant leur importance.

Exemple : L'acquisition de la marche est une étape visible, à l'inverse le développement du langage est plus discret. Il commence par l'écoute des comptines, la verbalisation des adultes, les histoires.

L'enfant est le premier agent de son développement, il construit sa connaissance de lui-même, des autres et de son environnement. Il apprend par l'action, la manipulation, l'exploration, l'observation et l'écoute.

L'enfant apprend par le jeu. Le jeu est le métier de l'enfant, sa principale activité ainsi que le moyen par excellence pour explorer et expérimenter le monde. L'adulte soutient cette démarche qui le mènera vers l'autonomie.

5- L'autonomie

L'autonomie permet de faire seul au quotidien et de devenir de plus en plus indépendant. C'est le fait de pouvoir prendre seul ses décisions et être acteur de ce qui nous concerne.

Mais de quoi parle-t-on quand on parle de l'autonomie de l'enfant ? En fonction des âges, elle peut atteindre différents niveaux, : l'autonomie physique, l'autonomie de la pensée, l'autonomie dans les interactions avec l'autre, l'autonomie dans la gestion des émotions, etc...

L'autonomie chez le bébé se fait par un accompagnement en respectant son besoin de continuité, de stabilité et de sécurité. Il est totalement dépendant et a besoin de l'adulte pour répondre à ses besoins.

Au fur et à mesure des mois (entre 3 et 8 mois), il arrive vers une certaine autonomie comme s'endormir seul, comprendre la différence entre le jour/nuit, etc... Plus tard, il deviendra plus autonome dans l'assouvissement de ses désirs comme le désir d'attraper un jouet en se retournant ou le désir de prendre son biberon seul en le serrant dans ses mains.

Entre 1 et 3 ans, l'enfant fait de grandes acquisitions. Vers 1 an et demi, il acquiert la reconnaissance de soi, c'est-à-dire qu'il prend conscience en se regardant dans un miroir que cette personne est lui.

Nous pouvons alors lui demander d'accomplir des tâches simples. Puis, un peu plus tard, l'enfant va être capable d'effectuer des tâches plus complexes. En parallèle, se développe sa capacité à faire des choses seuls et d'adapter son action pour arriver à ce qu'il souhaite.

Exemple :

- S'il a soif, l'enfant est capable de verbaliser qu'il a soif, de prendre son verre et de se servir lui-même à boire.
- S'il a envie de faire pipi. Il va comprendre les signaux que lui envoie son corps et se rendre aux toilettes.

L'enfant commence à comprendre son corps et devient progressivement autonome pour répondre à ses besoins. Cette autonomie s'acquiert progressivement entre 1 et 3 ans et demi.

Au sein des structures, sont organisés :

- Un système de self-service mis en place pour les repas : les enfants prennent eux même le nécessaire pour manger, peuvent se servir seuls à manger et à boire, débarrassent leur plateau et vaisselle, se lavent le visage et les mains ... sous le regard de l'adulte
- Des vestiaires individuels personnalisés pour chaque enfant, accessibles
- Les « changes debout » lorsque l'enfant a acquis la marche, ainsi l'enfant en devient acteur,
- Des barquettes individuelles mises à disposition pour le déshabillage et l'habillage pour que l'enfant range et retrouve ses vêtements facilement.
- Les mouchoirs à disposition ainsi que les poubelles à hauteur des enfants
- Certains jeux et jouets en libre accès dans des barquettes
- Les doudous et tétines accessibles à tout moment
- Les dortoirs regroupés par petits groupes et des temps de sieste proposés sur des matelas et couchettes au sol pour faciliter leur choix de rentrer ou sortir de la pièce lorsqu'ils le souhaitent

Chaque enfant évolue à son propre rythme. Dans chacune des structures de la ville, les enfants sont accompagnés dans ce processus afin de renforcer leur confiance en eux.

IV. Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (24/05/2022)




Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



8 Place du 8 mai 1945 – Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230628-2023-06-12D-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Date effective du projet : septembre 2023